

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 141 (2015)
Heft: 17: Rénovation de la Tour Bel-Air

Vereinsnachrichten: Pages SIA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉCHO À LA CHARTE «HONORAIRES ÉQUITABLES»

Fin février 2015, la SIA a fait parvenir à ses membres la charte «Honoraires équitables pour des prestations qualifiées». Les nombreuses réactions recueillies ont dépassé les attentes des initiateurs et des mesures de suivi semblent aujourd'hui justifiées.

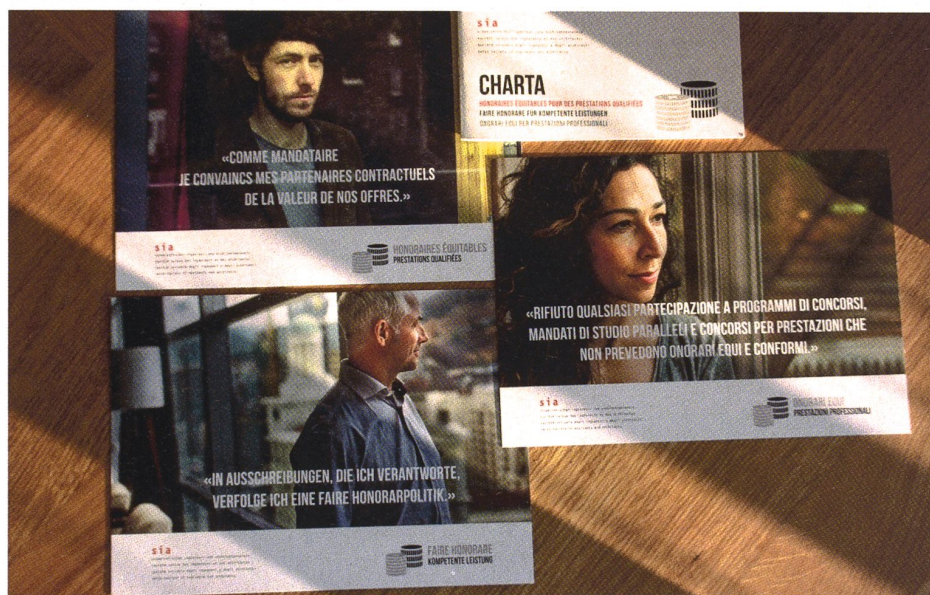
La SIA avait lancé la campagne avec un objectif précis : sensibiliser les professionnels de la branche à la nécessité d'obtenir une rémunération convenable des prestations d'étude. Restait à voir quelles réactions déclencherait l'action entreprise par la Société – entre le scénario «aucun retour» et l'entame d'un débat circonstancié, tous les cas de figure étaient imaginables.

A posteriori, la décision de ne pas se contenter de diffuser la charte (comme l'ont fait les associations partenaires), mais de prier également les membres de la renvoyer signée s'est révélée judicieuse. Ce choix a non seulement permis de mesurer l'écho réjouissant rencontré par l'initiative, mais aussi de prendre connaissance de nombreuses réactions écrites qu'elle a suscitées : à la mi-juin, la SIA comptabilisait le renvoi de 2596 chartes paraphées, dont 2112 émanant de membres individuels et 375 de bureaux d'étude. (La différence avec le grand total est due aux signatures reçues du comité de la SIA, d'étudiants et de non-membres.) Sur un effectif de quelque 16 000 membres et compte tenu du court laps de temps écoulé depuis le début de la campagne, ce résultat est remarquable. Un premier pas décisif a ainsi été fait : les membres de la SIA se mobilisent pour des honoraires équitables, soit pour la reconnaissance de la valeur des prestations qu'ils fournissent à la collectivité.

Les réactions poussent la SIA à envisager des mesures complémentaires

Que va maintenant faire la SIA des signatures récoltées ? Les noms des signataires ne seront pas publiés. Et comme cela a déjà été précisé dans l'article de Mike Siering (TRACÉS 05-06/2015), la SIA ne se projette pas dans un rôle de gendarme sur les questions d'honoraires. Par le biais d'un logo (comme signature numérique), de cartes postales et d'un poster, elle propose en revanche à ses membres d'afficher ouvertement leur soutien aux principes de la charte. L'idée maîtresse étant avant tout d'en appeler à la responsabilité individuelle, à la collégialité et à l'honneur professionnel des concepteurs.

Attestée par la signature de la charte, l'adhésion explicite à l'exigence d'honoraires



Les cartes postales expédiées et le guide de poche avec le libellé de la charte. (Photo Frank Peter Jäger)

équitables ne constitue donc qu'un mouvement initial. Cette vision étant partagée par beaucoup de signataires, les efforts doivent dès lors être poursuivis aussi bien de leur côté qu'au niveau de la Société. Le nombre de réactions avant tout positives enregistrées par le bureau va dans ce sens. Outre les expériences en matière de dumping salarial, des problématiques ont aussi été abordées, sur lesquelles un besoin d'action est indispensable.

Valorisation accrue des prestations d'étude

Nous recevons beaucoup de courriers qui demandent davantage de solidarité dans la lutte contre le bradage des honoraires. Même en cas de recul des commandes, une attitude collégiale demande de faire des offres correctes, soit soutenables. Un architecte lucernois qui a fait la cruelle expérience d'une perte d'affaire ne croit toutefois pas à la seule vertu de la solidarité entre collègues : la culture du bâti doit en premier lieu être portée «par les maîtres d'ouvrage et la collectivité». Nombre de professionnels insistent par contre sur le devoir incombant au mandant d'établir des appels d'offres réalistes et de concevoir l'articulation des prestations de manière à pouvoir garantir la meilleure qualité possible lors de la réalisation.

Pour que les concepteurs puissent réclamer les honoraires qui leur sont effectivement dus, il faut également que le mandant ait conscience de la valeur des prestations intellectuelles que ceux-ci fournissent. Sur ce point, les attentes vont à une valorisation concrète de leur image auprès du mandant, comme du grand public en général, en exposant clairement la plus-value obtenue grâce à un travail de projet et un budget-temps soigneusement établis.

Et les maîtres d'ouvrage ?

Beaucoup de réactions critiques à la charte concernent la passation des marchés publics, soit le mandant «pouvoirs publics». Comme l'écrit un ingénieur civil de la région bernoise, il est irritant de constater qu'un maître d'ouvrage public se retranche derrière «l'ordonnance régissant les soumissions et l'offre réputée économiquement la plus avantageuse, sans vouloir admettre que le prix a aussi à voir avec la prestation.» Des critères de performance mous, tels que la connaissance du contexte entre autres, sont ainsi régulièrement sous-pondérés lors de l'évaluation des offres. Un débat plus poussé sur le rôle des entreprises générales et totales dans l'ensemble du processus d'attribution des honoraires est aussi préconisé. Le mot d'ordre se résume en l'occurrence à la nécessité de responsabiliser davantage les maîtres d'ouvrage.

La SIA a également enregistré des réactions positives de la part de maîtres d'ouvrage – aussi bien publics que privés. De ce point de vue, on peut par exemple se réjouir du courrier d'un ingénieur passé du côté de la maîtrise d'ouvrage, qui se soucie maintenant d'assurer la qualité des prestations en veillant à l'établissement de conditions-cadres correctes pour soutenir des mandataires parfois jeunes et inexpérimentés.

Des revendications qui vont de pair avec l'exigence de procédures d'attribution conformes. «Je suis convaincu que l'engagement en faveur de concours d'architecture de qualité et d'une rémunération appropriée des prestations d'étude est notre affaire en tant qu'architectes, affirme un architecte bâlois, mais dans la mesure où cet objectif est approuvé, nous espé-

rons aussi être pleinement soutenus dans nos efforts par les associations professionnelles.» La SIA est consciente de cette responsabilité et y répond déjà. Durant l'année dernière, elle a ainsi finalisé une stratégie pour la passation des marchés. La création d'un conseil d'experts et l'embauche d'un responsable « Passation des marchés » au sein du bureau sont des mesures initiales qui seront suivies par d'autres actions. Ce n'est qu'avec la réflexion collective et la collaboration de la communauté des concepteurs que des changements en profondeur pourront être mis en œuvre.

Abstentions délibérées

Nous avons aussi reçu des réponses de membres, certes concernés par la nécessité d'honoraires équitables, mais qui se sont consciemment prononcés contre la signature de la charte. Emanant de sections situées à la périphérie – avant tout Genève et le Tessin – des réactions très critiques sont en effet parvenues à la SIA, en partie motivées par la revendication d'une défense nettement plus affirmée de la profession. Une loi sur les architectes est notamment vue comme seul moyen de protéger efficacement la branche et la qualité des prestations et d'exiger les honoraires qui s'y rapportent.

Autre argument avancé par les sceptiques: dans leur région ou leur segment de marché, les principes de la charte ne seraient pas applicables sans pertes de commandes – l'affirmation étant le plus souvent reprise par de petits bureaux et des bureaux actifs dans les régions frontalières.

Ces multiples retours démontrent que la charte a provoqué un débat devenu indispensable. Pour le comité de la SIA, ils représentent de précieux témoignages qui reflètent directement les besoins et la situation économique actuelle des ingénieurs et des architectes, avec des indications quant à d'autres mesures pouvant être envisagées face à cette problématique complexe. Lors de son séminaire d'été, le comité de la SIA analysera donc les réponses compilées et discutera de la suite qu'il convient de leur donner; les membres seront informés du résultat des débats.

Barbara Angehrn, communication SIA,
barbara.angehrn@sia.ch

UN PONT C'EST TOUT!

Suite à la parution du livre pour enfants *Ingénieuse Eugénie* (Ed. La Joie de lire, 2015), une histoire imaginée et dessinée par l'illustratrice Anne Wilsdorf, le Groupe des ingénieurs de la SIA section Vaud a décidé de ne pas laisser s'arrêter en si bon chemin un projet à grand écho initié par le réseau femme et SIA

forum d'architectures, lausanne **sia**



Vaud. Dès lors, du 11 au 27 septembre 2015, le Forum d'architectures de Lausanne accueillera l'exposition *Un pont c'est tout!*, dédiée à une large sélection de planches originales du livre, auxquelles s'ajouteront des esquisses, plans, photos, films et maquettes afin d'illustrer la conception, le calcul/dimensionnement et la construction de ponts.

Le livre racontant l'histoire d'une fillette qui emmène son petit frère dans une aventure technique et poétique pour rejoindre, par le biais de la construction d'un pont, une île inconnue, les concepteurs de l'exposition ont décidé de renforcer encore la veine pédagogique de l'histoire: un pont-arc en blocs de mousse, entre autres, pourra être assemblé puis emprunté par les visiteurs, et le samedi 26 septembre dès 14 h, lors de la Nuit des musées, aura lieu un concours de construction de ponts miniatures en spaghetti et marshmallows. Dès cet automne, l'exposition sera amenée à voyager à travers la Suisse et fera halte notamment à Bienne et à Martigny.

Anna Hohler, SIA – Coordination romande

Un pont c'est tout! Forum d'architectures, av. Villamont 4, Lausanne. Du 11 au 27 septembre 2015, me-ve 16-19 h, sa-di 14-17 h. Vernissage le jeudi 10 septembre à 18 h. Visites guidées pour les classes en dehors des horaires d'ouverture, réservation obligatoire au 079 786 96 22.

DOCUMENTATION SIA POUR DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES SANS OBSTACLES

En complément à la norme SIA 500 *Constructions sans obstacles*, la parution prochaine de la documentation D0254 apportera des recommandations pour l'application de la norme à des installations sportives.

La Suisse peut s'enorgueillir d'une longue tradition en matière de sport pour les personnes atteintes d'un handicap. Nombre d'associations et de clubs proposent une large palette d'activités dans ce cadre et il n'y a guère de discipline qui ne soit pas pratiquée sous le label sport-handicap.

Afin d'assurer sans problème l'accès des personnes concernées aux infrastructures sportives, il faut toutefois que celles-ci soient construites sans obstacles.

La norme SIA 500 *Constructions sans obstacles* rassemble des prescriptions qui valent aussi pour les infrastructures sportives. Cela étant, l'élimination des obstacles dans les centres sportifs implique des exigences très disparates en fonction des disciplines qu'ils accueillent et de leur taille.

Les spécificités en question ne peuvent cependant pas être adéquatement couvertes par une norme généraliste comme la SIA 500. Lacune que la SIA D0254 se propose de combler comme recommandation complémentaire à l'application de la SIA 500.

Les principaux contenus de la recommandation ont déjà été élaborés au sein d'un groupe d'experts interdisciplinaire et c'est sur la base de ce canevas que le groupe de travail SIA 500 s'apprête à rédiger la documentation SIA D0254 d'ici au début de 2016.

(SIA)

TECHORAMA DE WINTERTHOUR: PREMIERS PAS DU PROJET WUNDERBRÜCKE

Le Technorama a déposé la demande de permis de construire pour le renouvellement de son parc et la réalisation du « pont des merveilles » (Wunderbrücke) qui en sera l'attraction. Comme partenaire du projet, la SIA vise ainsi à promouvoir les ouvrages d'art, à accroître la visibilité des ingénieurs civils et à motiver la relève.

L'amélioration de l'image que le public a des ingénieurs civils, ainsi que la valorisation de leur savoir-faire, sont des objectifs centraux du groupe professionnel Génie civil – en abrégé BGI – de la SIA. Il y a six ans que le BGI caresse le projet d'un musée spécifiquement consacré aux ouvrages et créations de la profession, mais une telle institution demeure encore une vision lointaine. En 2009, le groupe a donc commencé par rechercher une possibilité

sia



Vue panoramique sur le parc du Technorama: l'inauguration du «pont des merveilles» conçu par Conzett Bronzini Partner est prévue pour 2019. (Visualisation Night Nurse Images)

d'ancrer son propos dans un lieu existant déjà bien fréquenté. D'où l'idée d'approcher le Swiss Science Center Technorama de Winterthour, qui comptabilise plus de 250 000 visites par an, dont 60 000 élèves.

Le dialogue avec le Technorama a débouché sur le projet d'un ouvrage d'art emblématique comme point focal du nouveau parc à développer. Le concept englobe l'extension de l'exposition existante par plusieurs installations extérieures d'envergure dans un vaste parc, la construction du pont, ainsi que la revitalisation du Riedbach. La demande de permis de construire correspondante a été déposée auprès de la Ville de Winterthour en juillet.

Audacieuse construction métallique

L'ouvrage développé par Conzett Bronzini Partner est une construction métallique en forme de W déployant une plate-forme de 130 m de long, avec une structure interne totalisant cinq ponts intermédiaires. De 10,30 à 16,80 m de hauteur, la plate-forme offre de généreuses surfaces d'exposition, d'expérimentation et de détente. La pente longitudinale est de 5 % et quatre larges escaliers diversement inclinés amènent les visiteurs en hauteur. Un ascenseur vertical permet en outre d'atteindre le faite sans obstacle. Large de 5,80 m, la plate-forme accueille aussi des bancs à côté des objets d'exposition, lesquels peuvent également être arrimés latéralement aux ponts intermédiaires et faitiers, pour être commandés, expérimentés ou observés depuis le bas, le haut ou les escaliers d'accès. Avec un peu d'audace, la perception de la hauteur peut encore être intensifiée au point culminant grâce à une scène mobile en porte-à-faux et un plancher de verre. Enfin, de l'eau s'écoule de l'extrémité inférieure de la plate-forme dans un bassin à remous. L'ensemble de l'ouvrage

repose sur deux radiers bétonnés, dont chacun est fondé sur quatre gros pieux forés d'un mètre de diamètre et de quelque douze mètres de longueur. Les marches d'escalier et le plancher de la plate-forme sont en mélèze. Implanté parallèlement à la voie de chemin de fer Winterthour-Romanshorn, le pont des merveilles – qui sera sous les feux de projecteurs LED durant la nuit – promet de s'ériger en emblème majeur du Technorama et de la ville de Winterthour.

Le renouvellement du parc est l'œuvre des architectes paysagistes Rotzler Krebs Partner, avec la participation de Mike Guyer comme architecte-conseil. Après une ouverture du chantier en 2017, l'inauguration du parc et du pont est prévue pour avril 2019.

Informations complémentaires sous: www.sia.ch/pont-des-merveilles

Dr Claudia Schwalfenberg, responsable Culture du bâti SIA; claudia.schwalfenberg@sia.ch

FÊTE DES COMMISSIONS AU TECHNORAMA DE WINTERTHOUR

Le 16 septembre 2015, la SIA invite les membres de ses commissions à une journée de découverte au Technorama de Winterthour. La journée commencera par une visite libre du Technorama, qui ouvre ses portes à 10 h. A 13 h 30, Stefan Cadosch, président de la SIA souhaitera la bienvenue aux personnes présentes puis laissera la parole à Gianfranco Bronzini, qui présentera le projet du pont des merveilles (Wunderbrücke). La fête, qui se terminera par un apéritif, est gratuite pour les membres des commissions.

Informations complémentaires et inscription: www.sia.ch/form/siakom15

Nous nous réjouissons d'accueillir au Technorama les membres de nos commissions accompagnés de leurs enfants et d'un adulte.

(SIA)

NOUVELLE PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE ROMANDE

Depuis la mi-juillet, les sections SIA Fribourg, Jura, Neuchâtel et Valais disposent d'une nouvelle permanence téléphonique commune. Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (16 h le vendredi), leurs membres – ou ceux qui désirent le devenir – peuvent composer le numéro +41 58 715 34 02 pour obtenir des renseignements concernant la SIA et les sections concernées. Au sein du secrétariat des associations professionnelles affiliées à la Fédération des entreprises romandes (FER) Genève, Natalia Lopez-Canedo, qui collabore également à la gestion du secrétariat de la SIA section Genève, répondra à toutes les questions d'ordre général et saura réorienter les appels qui doivent être adressés à des interlocuteurs spécifiques.

Anna Hohler, SIA – Coordination romande

form

La norme SIA118 dans la pratique

17 et 18 septembre 2015 (2 jours), Lausanne, 9h00 - 17h30
Code AB83-15, informations et inscription: www.sia.ch/form

CAS en expertise technique dans l'immobilier

19 septembre 2015 (9 mois), Fribourg
Code CAS15IM, inscription en ligne: www.heia-fr.ch/formation-continue

Diagnostic amiante

21, 22, 28 et 29 septembre 2015 (4 jours), Genève, 8h30 - 16h30
Code DIA04-15, inscription en ligne: franzi@ecoservices.ch

Normes SIA180 et SIA382/1+2

23 septembre 2015, Genève, 8h30 - 12h30
Code Fe302-15, inscription en ligne: www.fe3.ch

Construction de remplacement; rénovation, critères de décision

24 septembre 2015, Berne, 9h30 - 17h00
Code FREF2015, informations et inscription: www.sia.ch/form

Standards Minergie: base et exigences

24 septembre 2015, Yverdon, 13h00 - 17h30
Code Minergie01-15, inscription en ligne: www.minergie.ch